



COMPTE RENDU SUCCINCT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 décembre 2016 à 20 h 00

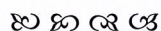
L'an deux mille seize et le douze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Céline PASTOR, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Anne-Claire PECH, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Sandrine COUSSANES, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Isabelle ASENSI, Denis PY, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI

Avaient donné procuration : Guillaume BLAVETTE, Louise SERRALLONGUE
Guillaume BLAVETTE à Jean-Michel SOLÉ, Louise SERRALLONGUE à Jean-Louis FLEURISSON

Était absent : Eddy VERGEL

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2016 ;
- **APPROUVE** le rapport d'activité de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) - exercice 2015 ;
- **APPROUVE** le rapport annuel de la CCACVI, sur le prix et la qualité des services de l'assainissement – exercice 2015 ;
- **APPROUVE** le rapport annuel de la CCACVI, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable – exercice 2015 ;
- **APPROUVE** la modification des statuts de la CCACVI intégrant les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) sur certaines compétences et missions ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Orientales, la CCACVI et les Communes composant cette dernière ;

- **APPROUVE** la convention à signer entre la Commune et la CCACVI relative au reversement du fonds de soutien versé par l'État à toutes les Communes, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées, pour la mise en place du dispositif Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ;

- **APPROUVE** le plan de financement visant au renouvellement de l'ensemble des éclairages vétustes et énergivores, sur le secteur du front de mer, comme indiqué ci-dessous, et **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du fond européen FEDER à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux sur deux exercices.

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX	210 633.90 € HT

TOTAL	210 633.90 € HT

FINANCEMENT

Fond Européen FEDER 50 %	105 316.95 € H.T.
Autofinancement 50 %	105 316.95 € HT

TOTAL	210 633.90 € HT

- **APPROUVE** le virement de crédits, comme indiqué ci-dessous, afin d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune en section d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2041582-01 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	25 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	25 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-0200 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-8227 : Installations, matériel et outillage techniques	145 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-0200 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	145 300.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	145 300.00 €	145 300.00 €	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** le Maire à organiser le recensement de la population, du 19 janvier au 18 février 2017, grâce à la réalisation des enquêtes de recensement en partenariat entre la Commune et l'INSEE, avec désignation d'un coordonnateur communal et de coordonnateurs communaux adjoints et le recrutement de 15 agents recenseurs ;

- **APPROUVE** la participation de la Ville au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ocean'IC visant à fédérer les acteurs locaux ayant comme intérêt commun le développement de l'activité économique du territoire ;

- **APPROUVE** la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de voirie qui annule et remplace toutes dispositions prises antérieurement eu égard à l'évolution récente de la réglementation ;

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°83 du 10 septembre 2014 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement des droits d'entrée de spectacles et d'animation et notamment, l'article 10 relatif au seuil obligatoire de constitution d'un cautionnement ;

- **APPROUVE** la conservation de la gestion de l'Office de tourisme par la Commune ;

- **S'ENGAGE** en faveur de la réduction des pesticides sur la Commune et **ADOpte** le cahier des charges de la Charte Régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et village » en **SOLLICITANT** l'adhésion à la Charte ;

- **REFUSE** le transfert du Port de plaisance à la CCACVI comme précisé dans la loi NOTRE qui étend les compétences obligatoires notamment dans la « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaires (...) » ;

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 20 voix pour , 6 abstentions (Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI)

- **APPROUVE** la modification de l'article 5 de la délibération n°32 du 2 avril 2015 portant sur les modes de recouvrement des recettes pour l'encaissement de stationnements payants (horodateurs).